



muHaub

Vélos
assistance électrique

En libre service à
Bedous et Oloron Sainte-Marie

Comment louer son vélo à assistance électrique ?

1. Je m'inscris au service

Scannez-moi ou rendez-vous sur : www.green-on.fr/ororon.html



2. Au départ

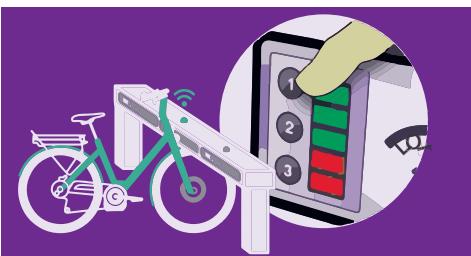
• Je choisis un vélo

- Le vélo est disponible
- Le vélo est indisponible



• Je débloque mon vélo

Je clique sur «Louer 1» et j'entre le code reçu sur la borne à l'aide du pavé numérique.



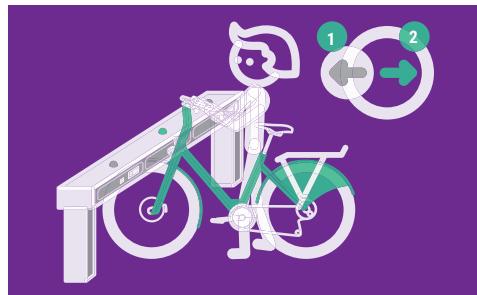
• Je libère mon vélo

Quand la diode clignote du rouge au vert, je pousse légèrement en avant pour le décrocher, puis en arrière pour le libérer.

3. En chemin

- J'utilise l'assistance électrique
- J'allume le vélo sur la console située sur le guidon

J'ajuste les niveaux d'assistance électrique grâce aux boutons + et -.



• J'accroche l'antivol

J'enfonce le bout de l'entivol dans l'encoche située à gauche de l'accroche frontale. À droite se trouve la clé : je fais un quart de tour dans le sens des aiguilles d'une montre et je tire.

4. Au retour

• Je restitue mon vélo

J'enfonce fermement le vélo dans une borne libre. Un signal sonore annonce le bon retour de mon vélo.

Oloron Sainte-Marie 
Gare - Avenue de la Gare

Bedous 
Gare - Avenue de la Gare

Tarifs

Durée	Tarif
< 2h	1€
De 2h à 5h	2,50€
De 5h à 12h	5€
De 12h à 24h	10€

Caution : 350 € (emprunt bancaire, non prélevée)

Mes obligations

Avant de circuler :

- Vérifier le bon état des éléments de sécurité : éclairage, pneus, freins.
- Penser à augmenter votre visibilité la nuit.
- Disposer d'une responsabilité civile.

Code de la route :

- Faire attention aux autres usagers de la route.
- Rouler à droite sur la chaussée (sauf aménagement spécifique).
- Ne pas traverser sur les passages réservés aux piétons.
- Ne pas dépasser les véhicules par la droite.
- Rouler sur les voies cyclables lorsqu'elles sont présentes.
- Ne pas serrer les voitures en stationnement.
- Rouler en file indienne lorsque vous êtes à plusieurs.
- Ne pas monter et rouler sur les trottoirs.
- Ne pas emprunter les sens interdits (sauf contre sens cyclable).
- Respecter la règle de priorité à droite.
- Ne pas franchir les carrefours au feu rouge.
- Signaler avec le bras vos changements de direction.

Interdictions :

- De transporter des passagers sur le vélo.
- De prêter votre vélo.

Pour un arrêt, même de courte durée, attacher le vélo à un arceau de stationnement avec l'antivol fourni.



Si je constate une défaillance technique sur mon vélo ou en station, j'ai la possibilité de le signaler directement en station sur la borne.

**En cas d'urgence, je contacte
le Service Mobilité au **05 59 39 74 53.****

f **@** **hautbearna.fr**